





DEMANDE D'AUTORISATION POUR ASSURER UN ENSEIGNEMENT A UT3 ANNEE UNIVERSITAIRE 2024/2025

Document à transmettre au service du personnel et des moyens pédagogiques (inspe.smp@univ-tlse2.fr).

Le SMP transmettra ce document, pour avis au responsable du groupe du conseil interdisciplinaire dont dépend le demandeur, puis pour autorisation à la directrice de l'INSPÉ. Après retour signé, le SMP enverra pour visa et retour ce document à l'établissement demandeur. A la fin de la procédure, le SMP vous adressera une copie de cette demande.

Nom :		Prénom : Groupe disciplir		naire de rattachement :A - B - C	
N° INSEE :			Date de Naissar	Date de Naissance :	
Corps :			Service statutaire annuel attendu :		
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENSEIGNEMENT					
	FSI Faculté sciences et ing Faculté de santé F2SMH Faculté des science	éniérie es et du mouvement humain		IUT Paul Sabatier Formation continue	
Form	ation concernée :	<u>Département</u> :			
Libellé exact de la formation : Niveau licence/master :					
Responsable de la formation :					
Nombre d'heures prévisionnelles HTD demandées au formateur INSPÉ :					
	Signature de l'intéressé-e	_	ure du membre désigné il interdisciplinaire	Vi	sa direction adjointe Moyens
А	,le		,le avorable Jéfavorable	Α	,le
		Nom et signatu	ire:		Françoise LARRE
Autorisation et signature de la directrice de l'INSPÉ		Cachet et signature du responsable de département ou de la composante de l'établissement demandeur			
А	,le Accordée Refusée	Nombre d'heur au formateur IN A	es prévisionnelles HTD NSPÉ : ,le	demand	dées
	Nadine JESSEL				

Sous réserve d'un service compatible avec les conditions fixées par le CA de l'Université Jean- Jaurès - service statutaire + heures complémentaires autorisées (cf quotité maximale sur saghe). Dans le cas d'un service prévisionnel dépassant le cadre indiqué ci-dessus, il est rappelé qu'une autorisation préalable du président est nécessaire (imprimé "demande d'autorisation de dépassement" à envoyer au smp).